Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2120

Artikel: Protection des données: les USA s'imposent face à l'Europe : la saga

de l'accord Privacy Shield entre l'Union européenne et les Etats-Unis

continue

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fiscalité en cas de déséquilibre. En revanche, le RBI spécifique pourrait être financé par une taxe sur les transactions financières électroniques, par une taxe sur les plus-values mobilières et immobilières. La liste des mesures de financement n'est bien sûr pas limitative.

Enfin, last but not least, le RB pourrait être une solution alternative temporaire à l'échec des mesures non conventionnelles des banques centrales: la Banque nationale suisse mène une lutte héroïque contre la force du franc qui menace d'asphyxier l'industrie exportatrice et la Banque centrale européenne peine à faire boire un âne qui n'a pas soif. Le RB serait le bon substitut à la manne céleste qui

consiste à faire tomber la «monnaie hélicoptère» sur la population pour la forcer à dépenser, dans l'espoir d'éloigner le spectre de la déflation.

Cependant, dans le cas de la Suisse, on pourrait se passer de ces deux options dans la mesure où la relance budgétaire via des dépenses dans les infrastructures, le soutien public à la formation, à l'innovation et à la recherche fondamentale, est une alternative, compte tenu du bon état des finances publiques au niveau confédéral et de la flexibilité autorisée par la Constitution.

En résumé, le RBI est une utopie. Comme toujours, les utopies sont plus utiles par les actions réformatrices qu'elles inspirent plutôt que par leur concrétisation proprement dite. Quel que soit le sort que le souverain réservera à l'initiative populaire pour le RBI, celle-ci a au moins le mérite de susciter un vrai débat.

Elle invite à la réflexion sur la nécessité d'adapter et de moderniser le système de protection sociale actuel, afin de mieux gérer les conséquences sociales que provoque le bouleversement du monde économique, et donc de rendre les ajustements nécessaires le moins douloureux possible pour le plus grand nombre.

Noël Benalou est enseignant de mathématiques, ancien militant du parti communiste français.

Protection des données: les USA s'imposent face à l'Europe

La saga de l'accord Privacy Shield entre l'Union européenne et les Etats-Unis continue

Jacques Guyaz - 27 avril 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29256

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis à propos de la protection des données personnelles sont très houleuses. Le sujet intéresse assez peu les médias et le grand public. Il soulève pourtant des questions fondamentales sur le droit à la confidentialité et à la liberté de notre vie privée (DP 2114).

Une <u>conférence de presse</u> vient de révéler les principaux

éléments de l'accord *Privacy* Shield entre l'Union européenne et les USA, qui doit encore être ratifié, côté européen, par le Parlement et le Conseil des ministres.

Le gouvernement américain «affirme» l'absence d'une surveillance de masse et indiscriminée. Evidemment, cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu, mais implique une totale croyance en la bonne foi

de l'Amérique. Or la confiance réciproque demeure manifestement faible.

Au sein de l'Union européenne existe un groupe dit G29, en référence à l'article 29 d'une directive de l'Union sur la protection des données, qui institue une commission comprenant toutes les autorités nationales de protection des données. La présidente de ce groupe estime que le texte

soumis à ratification est trop complexe, difficile à comprendre et accompagné de surcroît de nombreuses annexes qui se contredisent. Si la présidente du groupe spécialisée de ces questions au sein de l'Union s'exprime ainsi, que dire de l'amateur éclairé qui essaie de comprendre! Ainsi, les entreprises auxquelles le gouvernement américain demandera des données doivent être en mesure d'indiquer le nombre approximatif de requêtes qui leur ont été transmises. La présence du terme «approximatif» paraît tout de même assez déconcertante.

S'ils soupçonnent une diffusion

illicite de leurs données personnelles, les habitants de l'Union européenne auront la possibilité de déposer une requête auprès des entreprises qui détiennent ces données. Ces sociétés devront leur répondre dans un délai de 45 jours. Une voie de recours est également ouverte auprès de l'autorité nationale de protection des données qui travaillera avec le Département américain du commerce. Il faudra en outre mettre en place un mécanisme de médiation dont il est précisé qu'il sera indépendant des services nationaux de sécurité (*«intelligence community»*).

Peut-on se sentir vraiment rassuré? En tous les cas, une

personne qui envisagera de déposer plainte à propos de l'usage de ses données privées devra avoir les moyens de se payer les services d'un cabinet d'avocats américain. Et la Suisse? Cet accord concerne uniquement l'Union européenne. Notre pays a-t-il intérêt à reprendre cette dangereuse usine à gaz dont la mise en application demeure loin d'être acquise? Nous pourrions éventuellement donner une réponse positive à cette question si nous n'avions pas l'impression, visiblement partagée par le groupe G29, qu'il s'agit pour les Etats-Unis d'une manière relativement polie et civilisée de tordre le bras à l'Europe.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Votation sur l'asile: le oui du cœur et de la raison

http://www.hev-schweiz.ch/politik/immobilienmarkt/wohnpolitik/artikel/enteignungen-aus-dem-asylrecht-off ener-brief-des-hev-schweiz/

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/gesetzgebung/aend_asylg_neustruktur.html

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/beschleunigung.html

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin--

ie-verhandlungen?SubjectId=34979#votum23

http://www.lecourrier.ch/138321/pour_stopexclusion_cette_reforme_n_a_rien_d_un_progres